

Lors de son assemblée plénière de décembre 2014, le Conseil national du bruit a rendu deux avis : l'un concerne l'exposition aux niveaux sonores élevés de la musique ; l'autre vise l'amélioration de l'environnement sonore des services de néonatalogie.

---



Lors de son assemblée plénière de décembre 2014, le Conseil national du bruit a rendu deux avis : l'un concerne l'exposition aux niveaux sonores élevés de la musique ; l'autre vise l'amélioration de l'environnement sonore des services de néonatalogie.

Le Conseil national du bruit (CNB) a décidé d'user de sa capacité d'auto saisine et demandé au groupe de travail « santé » du CNB de formuler un avis sur les recommandations du rapport du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) de septembre 2013 concernant l'exposition aux niveaux sonores élevés de la musique. Lors de l'Assemblée plénière du 10 décembre 2014, onze propositions ont obtenu un avis favorable.

Le CNB a également chargé ce même groupe de travail « santé » de formuler des propositions visant à améliorer l'environnement sonore des services de néonatalogie. A l'issue de son assemblée plénière du 10 décembre 2014, des propositions ont été rassemblées dans un avis qui vient d'être rendu public.

Lire l' [Avis du 10 décembre 2014 sur les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique en matière d'exposition aux niveaux sonores élevés de la musique](#)

Lire l' [Avis du 10 décembre 2014 sur l'amélioration de l'environnement sonore des services de néonatalogie - 10 décembre 2014](#)